

25 février 1803, le prytanée de Compiègne érigé en Ecole d'Arts et Métiers.

"En l'an XI, il y avait trois collèges du gouvernement dont l'ensemble portait le nom de Prytanée Français. Les trois sections qui le composaient, étaient à Paris (Louis le Grand) à Saint-Cyr et Compiègne.

Dans ces établissements qui étaient sous le régime militaire, on enseignait le français, les langues anciennes, l'histoire ancienne, la géographie, le dessin de la figure, les mathématiques. Les élèves y étaient en grande partie élevés au frais de l'Etat.

Un jour, l'Empereur, encore premier Consul vint visiter le collège de Compiègne et questionna un certain nombre des grands élèves sur ce qu'ils comptaient faire à leur sortie. Il témoigna une vive impatience de leurs réponses. "L'Etat, dit-il fait des frais considérables pour élever ces jeunes gens et, quand leurs études sont terminées, ils ne sont, à l'exception des militaires, d'aucune utilité au pays; presque tous restent à la charge de leurs familles qu'ils devraient aider. Il n'en sera plus ainsi. je viens de visiter les grands établissements des villes du nord et les grands ateliers de Paris. J'ai trouvé partout des contremaîtres distingués dans leur art, d'une grande habileté d'exécution, mais presque aucun qui fût en état de faire un tracé, un calcul le plus simple de machine, de rendre ses idées par un croquis, par un mémoire.- C'est une lacune dans l'industrie, je veux là combler ici.- Plus de latin; on l'apprendra dans les lycées qui vont s'organiser. Mais le travail des métiers avec la théorie nécessaire pour leurs progrès.- On formera, ici, d'excellents contremaîtres pour nos manufactures. "



Le château de Compiègne abritant en 1800, le prytanée puis l'Ecole des Arts et Métiers entre 1803 et 1806.



Quelques jours après, paraissait au moniteur l'acte du 6 ventôse an XI (25 février 1803) Il disait :
"à compter de Germinal an XI, l'instruction au collège de Compiègne aura pour but de former de bons ouvriers et des chefs d'atelier."
Suivait l'organisation complète de l'Ecole. Les élèves de 12 ans étaient répartis en trois classes dans lesquelles ils recevaient une instruction élémentaire.

- 1.ère - lire, écrire, premiers éléments de grammaire française.
- 2.ème - Continuation des mêmes études et les quatre règles de l'arithmétique.
- 3.ème - mêmes études, premiers éléments de géométrie et principes du dessin.

De là, les élèves continuant ces études, passaient à celles des Arts et Métiers où ils étaient répartis suivant leurs goûts et leurs dispositions dans les ateliers suivants :

- 1°. - Forgerons, limeurs, ajusteurs, tourneurs en métaux.
- 2°. - Fondeurs.
- 3°. - Charpentier, Menuisier en bâtiments, meubles et machines.
- 4°. - Tourneurs en bois.
- 5°. - Charron.

Le travail des ateliers était de 8 heures par jour. Il y avait 6 classes, suivant le mérite et les dispositions des élèves. Deux heures seulement étaient données par jour à l'étude et à la théorie des arts; géométrie descriptive à l'usage des arts, du dessin et lavis des plans et machines.

Enfin, ceux qui feraient de grands progrès ou montreraient de grandes dispositions recevraient un enseignement plus élevé. On continuerait pour eux les mêmes études et l'on y ajouterait s l'application des principes de mécanique à la pratique des arts.

Telle fût, pour les études théoriques et pratiques, l'organisation du Collège de Compiègne qui prit à la fin de l'an XI le titre d'Ecole des Arts et Métiers."

Extrait d'une notice sur les Ecoles Impériales d'Arts et Métiers par Le Brun Inspecteur - 1863.

Source : Archives Nationales F17/14317

